

**A l'approche du vote de la France concernant la prolongation d'autorisation
du glyphosate pour 10 ans proposée par la Commission européenne,
l'association France Parkinson plaide pour le principe de précaution !
A l'instar de ses homologues membres de Parkinson's Europe, elle appelle
l'Etat français à voter contre cette prolongation**

La France a, en 2012, été le premier pays à reconnaître la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle pour les agriculteurs et viticulteurs exposés aux pesticides.

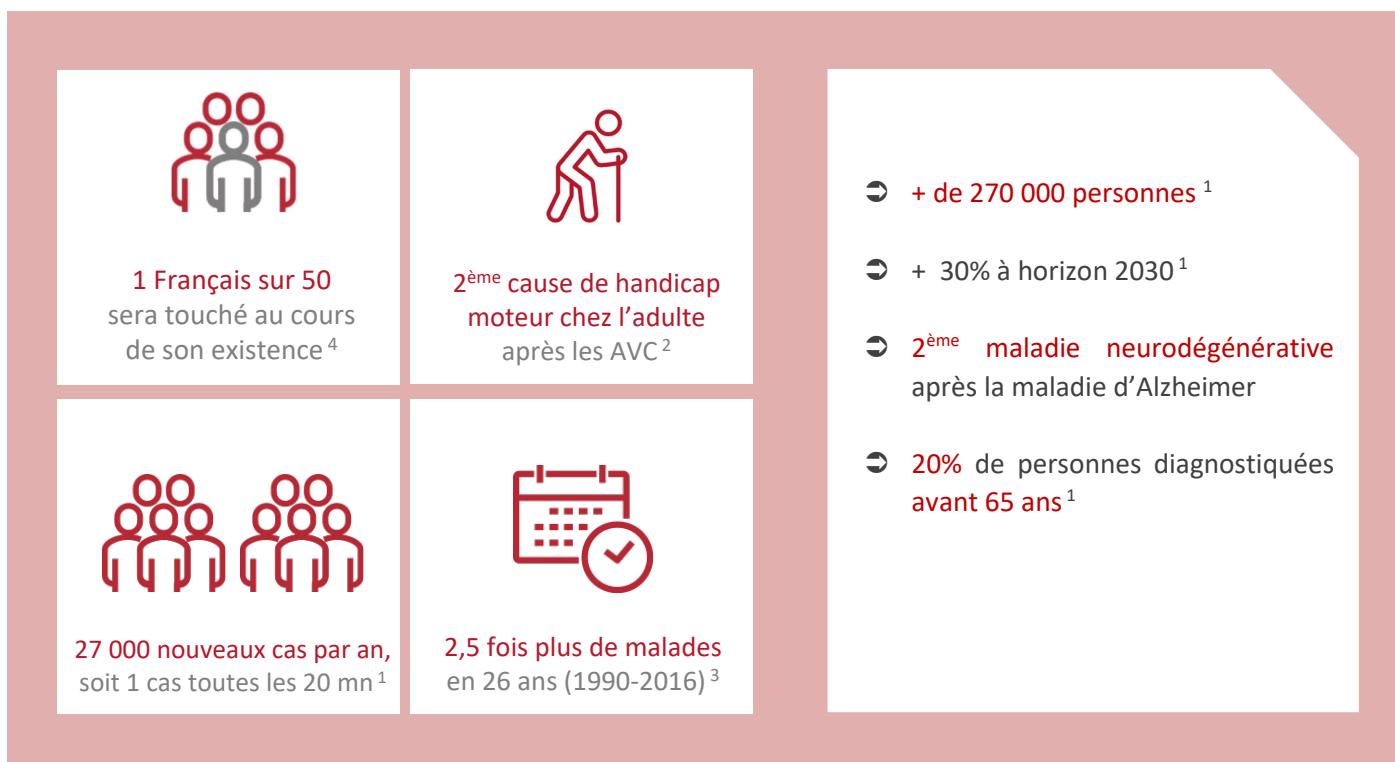
Alors que l'Etat français doit se prononcer le 16 novembre prochain sur la prolongation d'autorisation du glyphosate proposée par la commission européenne, et ce pour une durée de 10 ans, l'association France Parkinson alerte sur les présomptions qui pèsent sur cet herbicide et sa responsabilité supposée dans la maladie de Parkinson. Comme le réaffirment Bas Bloem et Tjitske Boonstra, respectivement professeur de neurologie et chercheuse en neurologie aux Pays-Bas, dans une tribune parue dans *lemonde.fr* du 12 octobre dernier : « Il existe aujourd'hui un faisceau de preuves scientifiques indiquant que le glyphosate est une cause possible de Parkinson... Une étude récente a montré que l'exposition au glyphosate était associée à des signes de lésions cérébrales, mesurées par un marqueur sanguin (« neurofilament à chaîne légère ») des maladies de Parkinson et d'Alzheimer, entre autres. »

Si des études plus poussées demeurent nécessaires pour ajouter la molécule à la liste déjà longue des pesticides incriminés dans la maladie de Parkinson, le simple fait que cette corrélation apparaisse comme « biologiquement plausible » doit inciter notre gouvernement à appliquer le principe de précaution et à faire la lumière sur l'existence de ce lien.

Bas Bloem s'inquiète en effet du "manque de données" en la matière qui n'est, à tort, pas du tout abordé dans le dossier utilisé pour évaluer le glyphosate. De son côté, l'épidémiologiste Alexis Elbaz, directeur de recherche à l'Inserm, à l'origine des études ayant démontré une plus forte prévalence de la maladie dans les zones agricoles et viticoles (risque multiplié par plus de 2,5 chez les viticulteurs exposés aux pesticides), rejoint le neurologue néerlandais en regrettant que l'évaluation de la neurotoxicité dans les protocoles d'homologations de ces produits soit conduite dans un cadre scientifiquement inadéquat.

France Parkinson attend de la France qu'elle vote contre la prolongation d'autorisation du glyphosate pour 10 ans, et qu'elle pèse pour en réduire la durée, compte-tenu de la méfiance dont ce pesticide fait l'objet. L'association espère qu'elle saura se doter des moyens nécessaires en vue de démontrer l'innocuité ou la nocivité de cette substance, ou d'autres, comme cela est fait pour les médicaments avant leur mise sur le marché.

Ce principe de précaution constitue un enjeu de santé publique majeur. Une prolongation d'autorisation d'une année seulement permettrait de mener à bien les études qui s'imposent avant de se réengager « à l'aveugle » pour une décennie ! Cette année de reconduction permettrait en outre de travailler au développement d'alternatives au glyphosate pour nos agricultures.



À propos de France Parkinson

L'association France Parkinson, créée en 1984, est reconnue d'utilité publique et dispose de l'agrément des usagers du système de santé. Elle soutient les personnes malades et leurs proches en assurant des permanences téléphoniques d'écoute, en organisant réunions d'information, et des groupes de paroles. France Parkinson sensibilise l'opinion et interpelle les médias afin de lutter contre les idées reçues sur la maladie. Ses actions visent à mobiliser les pouvoirs publics notamment pour améliorer la prise en charge des personnes malades. Enfin, l'association soutient la recherche en octroyant des bourses, subventions et grands appels d'offres pour des projets dédiés à la maladie de Parkinson. Les comités départementaux de bénévoles organisent des activités sportives adaptées, ludiques et culturelles au niveau local et des rencontres régulières. Véritable lien social, les comités proposent également des actions pour les proches des malades.

Contact :
Aurélie Camm Chapel
06 14 48 08 50
a.cammchapel@franceparkinson.fr

Notes

- 1 - Données du dernier rapport d'Alexis Elbaz (Neurologue, INSERM, Centre de recherche en Épidémiologie et Santé des Populations, Université Paris-Saclay, membre du comité scientifique de France Parkinson). Ces données doivent figurer prochainement sur le site de Santé Publique France
- 2 - <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-neurodegeneratives/article/la-maladie-de-parkinson>
- 3 - <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2018/maladie-de-parkinson-2-fois-plus-de-cas-en-25-ans>
- 4 - Estimation France Parkinson
- 5- (source, la maladie de Parkinson, chapitre 18, 2015, p.2016- ??? vérifier si texte idem dans la 4^{ème} édition – suis quasi sur que c'est idem / j'ai la 3^{ème})
- 6 - Enquête France Parkinson/FFMKR/URPS des Masseurs Kinésithérapeutes des Pays De la Loire auprès de + de 1200 kinés – mars/mai 2022
- 7- OMS, OCDE 2016
- 8- data.drees.sante.gouv.fr
- 9- Démographie des kinésithérapeutes 2020 - OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
- 10- Enquête France Parkinson auprès de + de 1600 personnes malades – sept/oct 2022